



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étudiants en master

Question écrite n° 40228

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le grand nombre d'étudiants sans master. Avec les récents résultats d'affectation des étudiants dans le cycle universitaire, nombre d'entre eux se retrouvent malheureusement dans l'incapacité de poursuivre leur projet d'étude. En effet, pour certains étudiants, la poursuite de leur cursus dans un master semble difficilement réalisable en raison du nombre de places en masters très limité, surtout dans la filière juridique. Ceux confrontés à cette situation se trouvent donc dans une impasse, n'ayant ni la possibilité de continuer en master, ni la capacité de postuler à des postes qu'ils visaient avec leur licence. En raison d'un effet d'entonnoir au fur et à mesure de leur progression universitaire et malgré de bons résultats, environ la moitié des étudiants n'ont d'autre choix que de réfléchir à une réorientation qui, bien souvent, n'est pas dans la continuité de leur parcours. Entre 2019 et 2020, sur un million d'étudiants en licence, seuls 580 000 ont été inscrits en master au mépris de la loi de 2016. De plus, les solutions parfois proposées sont en totale contradiction avec la filière, le projet et l'attente de l'étudiant, le poussant à une totale réorientation. Bien que des annonces aient été faites le 9 juillet 2021, l'augmentation ne semble pas être en mesure de suffire à la demande. Aussi, il lui demande quelles autres mesures concrètes elle entend prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40228

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5679

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)